



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

---

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

**OBJET**

**3 - Domaine et patrimoine**

**3-3 Location**

N°2023-117

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° 2023.32 en date du 11 février 2023, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L.2122.22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le projet de convention joint ;

**Considérant** que la commune est propriétaire de locaux sis Maison des arts « Walter Comelli » rue de la Libération - 74240 Gaillard,

**DÉCIDE**

Mise à disposition d'un  
local  
sis 1<sup>er</sup> étage de la Maison  
des Arts « Walter  
Comelli » rue de la  
Libération  
Association Orchestre de  
Gaillard

**ARTICLE 1 – DE METTRE** à disposition de l'association **Orchestre de Gaillard** des espaces pour ses activités au sein des locaux municipaux situés sis 1<sup>er</sup> étage de la Maison des Arts « Walter Comelli », rue de la Libération à Gaillard, pour une durée d'un an.

**ARTICLE 2 – DE SIGNER**, avec l'association Orchestre de Gaillard, une convention d'utilisation des locaux afin de régler les obligations des parties.

**ARTICLE 3 –** Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à GAILLARD, le 25 octobre 2023

Le Maire,  
Antoine BLOUIN



Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 26/10/23

de sa mise en ligne le : 26/10/23

de sa notification le :